



## ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates dépassant la limite de qualité. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener).	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	<b>B</b> : Eau de qualité convenable
	<b>C</b> : Eau de qualité insuffisante
	<b>D</b> : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : C	

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :  
SOURCE DE LA FONTAINE BLANCHE BOURG,  
SOURCE ECHENOT 2 BOURG. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOURG), soit 160 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE BOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE BOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>10</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2022, 2023</b>	
<b>NITRATES</b>	<b>C</b>	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : <b>7</b> Valeur moyenne : <b>65,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>75 mg/L</b>	
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>B</b>	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Conformité : <b>50 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>191</b> Valeur maxi : <b>0,101 microgramme/L (metolachlor noa 413173)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>metolachlor noa 413173</b> Année prise en compte : <b>2022</b>	
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b> Année prise en compte : <b>2022</b>	

### Quelques conseils

<b>ENTRETIEN</b> 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
<b>TEMPÉRATURE</b> 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
<b>ABSENCE</b> 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eapotable.sante.gouv.fr">www.eapotable.sante.gouv.fr</a>
--	--

Édité le 23/05/2024

UDI 052001570

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.